

Neuchâtel, le 3 septembre 2025

Réponse du Parti socialiste neuchâtelois à la Consultation concernant la révision partielle de la Constitution cantonale et la révision de la loi sur les droits politiques (Motion 20.207)

1. Partagez-vous l'ouverture des droits civiques (droit de vote pour toutes et tous et éligibilité) ?

Oui. Il est nécessaire de ne pas différencier le droit de vote et l'éligibilité des personnes concernées. L'ouverture des droits civiques répond pleinement à la politique d'inclusion voulue par le Canton et au Plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap. Cette revendication avait également été portée lors de la session inclusive au Grand Conseil de juin 2024. De plus, la Suisse ayant signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, son application est aujourd'hui nécessaire.

2. Partagez-vous les modifications constitutionnelles et légales proposées ?

Oui

3. Observations

Il serait utile de rappeler que ces modifications ne concerneront que les personnes sous CPG ou MCI. La question des prisonniers a été relevée. Pourraient-ils en l'état être concernés par ces modifications légales ?